LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Monsieur le Préfet m'a fait parvenir les programmes pédagogiques relatifs à la réalisation d'un groupe scolaire de 10 classes + réfectoire/cuisine/logement de fonction à RUISSEAU BLANC.

Inscrites sur la liste d'urgence de 1975, ces classes viendront compléter les 10 classes économiques réalisées au cours des années précédentes et faire un groupe de 20 classes primaires.

Le coût total des travaux s'élèverait environ à 60 000 000 Francs financé par une subvention de 33 100 000 Francs et un emprunt à contracter auprès de laCCCE de 33 100 000 Francs.

Ces classes ont fait l'objet d'un concours d'architectes et c'est Monsieur Georges CHANE-TUNE qui a été désigné pour réaliser cette opération.

Je vous demande en conséquence Mesdames et Messieurs : - d'approuver le programme établi et d'autoriser la réalisation de cette opération ; - de m'autoriser à solliciter du Ministère de l'Education Nationale une subvention de 33 100 000 Francs - de m'autoriser à solliciter de la CCCE un emprunt pour couvrir partiellement la participation communale - de m'autoriser à contracter de la CEPR ın emprunt pour parfaire le financement de cette opération ; - de m'autoriser à inscrire au chapitre 932 article 6312 du budget communal un crédit pour l'entretien de l'immeuble égal au moins à 1% du coût de la construction.

- de m'autoriser d'ores et déjà prévoir le financement des 4/10 des honoraires de 1'homme de l'art. Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 903 article 2302-

Je mets la question aux voix. Saint Denisk 31/k/14
Schept et par Délégation de Sein élans Général
Signé: F. PRaust ADOPTE A L'UNANIMITE.

Signe: M. ROCHETEMY